



JEUDI 05 MARS 2015 09:14 LE MONDE DU DROIT



J'aime Partager 0

Tweeter 0

**Le cabinet Nataf Fajgenbaum & Associés est intervenu en tant que conseil du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) dans le cadre de la récupération du célèbre slogan "Allez les Bleus".**



Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) obtient la nullité des marques "Allez les Bleus", déposées par un particulier et récupère le droit d'utiliser "Allez les Bleus" au profit du Mouvement sportif.

En 1997, à quelques mois de la coupe du monde de football en France, un particulier de la région lyonnaise a opportunément déposé la marque "Allez les Bleus" auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI). Pendant 17 ans, cette personne a subordonné l'usage de cette marque pour estampiller des produits dérivés en contrepartie du paiement de redevances.

Une première action judiciaire avait été menée dès 2001 par la Fédération Française de Football (FFF) qui en a été déboutée par le Tribunal puis à nouveau en appel et enfin en cassation en 2006.

C'est en 2009 que le CNOSF, emmené par son Président Denis Masseglia et accompagné par le cabinet Nataf Fajgenbaum & Associés, décide de saisir la justice en sa qualité de représentant du Mouvement sportif français. Au terme de plusieurs années de combat et de multiples rebondissements, le CNOSF vient de remporter une belle victoire en récupérant le droit d'exploiter ce fameux slogan. Le Tribunal de Grande Instance de Lyon a ainsi prononcé la nullité des marques "Allez les Bleus" déposées par ce particulier pour fraude et tromperie.

Grâce à l'action du Comité Olympique, celui-ci et les Fédérations françaises pourront donc à nouveau exploiter le slogan "Allez les Bleus" pour soutenir leurs équipes.

Fabienne Fajgenbaum se félicite : "Cette décision nous réjouit et nous remercions le CNOSF et son Président Denis Masseglia de nous avoir fait confiance. En statuant en faveur de notre client, le Tribunal de Grande Instance de Lyon rend également justice à toutes les Fédérations sportives françaises ainsi qu'à leurs supporters".

Dans le cadre de cette affaire, le CNOSF était conseillé par le cabinet Nataf Fajgenbaum & Associés, avec Fabienne Fajgenbaum, Associée, accompagnée de Thibault Lachacinski.

